

Fiche de données de sécurité

selon 453/2010/EC

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Rubber Cement

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

· **Emploi de la substance / de la préparation** Adhésive.

· **Utilisations déconseillées** Consulter le fabricant ou le fournisseur.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Yee Jee Technology Co., Ltd.

No.319, Sec. 1, Mingshan Rd.

Mingjian Township, Nantou County 55146, Taiwan (R.O.C.)

Phone: +886 (49)-2738898



· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel Inc.

(800) 255-3924 (Appel gratuit dans Amérique du Nord)

+1 (813) 248-0585 (Internationale)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Indications complémentaires:** Le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité est inconnue.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

heptane

octane

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Mousse, Poudre d'extinction, ou Dioxyde de carbone.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Système de classification:

· NFPA données (gamme 0-4)



Santé = 2

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

· HMIS données (gamme 0-4)



Santé = *2

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

* - Indique un danger long-terme pour la santé à partir des expositions répétées ou prolongées.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 2)

· **Composants dangereux:**

CAS: 64742-89-8 EINECS: 265-192-2 Numéro index: 649-267-00-0	solvant naphta aliphatique léger (pétrole) ☠ Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304	50-100%
CAS: 142-82-5 EINECS: 205-563-8 Numéro index: 601-008-00-2	heptane ☠ Flam. Liq. 2, H225 ☠ Asp. Tox. 1, H304 ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ☠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 592-76-7 EINECS: 209-767-8	hept-1-ène ☠ Flam. Liq. 2, H225	2,5-10%
CAS: 111-65-9 EINECS: 203-892-1 Numéro index: 601-009-00-8	octane ☠ Flam. Liq. 2, H225 ☠ Asp. Tox. 1, H304 ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ☠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	2,5-10%

· **Indications complémentaires:**

Note P : La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Ce produit satisfait à cette exigence.

Pour le libellé des Mentions de dangers citées, se référer au chapitre 16.

Pour les ingrédients listés, les pourcentages exactes sont considérés confidentiels et sont non divulgués.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de dyspnée, appliquer la thérapie de l'oxygène.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Retirer les lentilles de contact, si porté et si possible.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Etourdissement

Dyspnée

Nausées

Irrite la peau et les muqueuses.

Perte des repères dans l'espace

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 3)

- **Risques**
Vapeurs étourdissantes.
Risque d'incidents respiratoires.
Peut entraîner des spasmes.
Risque d'aggravation en cas de consommation d'alcool.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Le cas échéant, administrer de l'oxygène.
Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.
Traiter la peau et la muqueuse avec des antihistaminiques et des corticoïdes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Mousse résistant à l'alcool
Gaz d'extinction
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction
Poudre ABC
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Eau pulvérisée
Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Refroidir les récipients en danger avec la poussières d'eau.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
En cas de déversement grande, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Tenir à l'abri de la chaleur.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 4)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'une substance absorbant non combustible comme sable, kieselguhr, neutralisant d'acide ou liant universel.

Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Solvant organique

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Prévoir la ventilation des emballages.

Éviter stockage près des chaleurs extrêmes, les sources d'ignition et des flammes nues.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 5)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

142-82-5 heptane

PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 2000 mg/m ³ , 500 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 350 mg/m ³ , 85 ppm Valeur plafond: 1800* mg/m ³ , 440* ppm *15-min
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 2050 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme: 1640 mg/m ³ , 400 ppm
VME (France)	Valeur momentanée: 2085 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme: 1668 mg/m ³ , 400 ppm
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 2085 mg/m ³ , 500 ppm

111-65-9 octane

PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 2350 mg/m ³ , 500 ppm n-Octane only
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 350 mg/m ³ , 75 ppm Valeur plafond: 1800* mg/m ³ , 385* ppm *15 min
TLV (U.S.A.)	Valeur à long terme: 1401 mg/m ³ , 300 ppm
VME (France)	Valeur à long terme: 1450 mg/m ³ , 300 ppm

- **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

- N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 6)

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Mesures de gestion des risques**

Voir la Section 7 pour des informations supplémentaires.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Visqueuse

Couleur: Jaune clair

- **Odeur:** De type solvanté

- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

- **valeur du pH:** Non déterminé.

- **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 90 °C (194 °F)

- **Point d'éclair** -9 °C (16 °F)

- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

- **Température d'inflammation:** 210 °C (410 °F)

- **Température de décomposition:** Non déterminé.

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure: 1,1 Vol %

Supérieure: 6,7 Vol %

- **Pression de vapeur à 20 °C (68 °F):** 160 hPa (120 mm Hg)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 7)

- **Densité à 20 °C (68 °F):** 0,7 g/cm³ (5,842 lbs/gal)
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur.** Non déterminé.
- **Vitesse d'évaporation** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique:** Non déterminé.
 - Cinématique:** Non déterminé.
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Risque d'incendie.
Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.
Réactions aux agents d'oxydation.
Peut former des mélanges explosifs dans l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'inflammation et/ou de pulvérisation ou d'atomisation.
- **10.4 Conditions à éviter**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Hydrocarbures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

142-82-5 heptane

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (Estimate)
Inhalatoire	LC50/4 h	103 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 8)

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**
Vapeurs étourdissantes.
Irritant pour la peau.
- **Toxicité par administration répétée** Aucun.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** La substance est dangereuse pour l'environnement.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Le produit est partiellement biodégradable. Des résidus significatifs demeurent.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:**
Très toxique chez les poissons.
Le produit consomme de l'oxygène. L'effet indiqué peut être causé partiellement par un manque d'oxygène.
À cause d'actions mécaniques du produit (ex: agglutinations), il peut se produire des dommages.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
La déclaration a été déduite de produits ayant une structure ou une composition similaire.
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.
Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.
Vu la consistance et la faible solubilité du produit dans l'eau, une biodisponibilité n'est pas probable.
Sur la base des données existantes relatives à l'élimination/la dégradabilité et le potentiel de bioaccumulation, un dommage à long terme de l'environnement n'est pas à exclure.
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

Après solidification, peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

Les utilisateurs de ce matériel ont la responsabilité de disposer tout produit non-utilisé, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les lois et réglementations locales, provinciales et fédérales pertinentes en matière de traitement, de stockage et d'élimination des déchets dangereux et non dangereux. Les matières résiduelles doivent être considérés comme dangereux sauf spécifié contraires.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** White-Spirit

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN1133

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**



Quantité limitée pour les emballages de transport de moins de 30 kg (66 livres) et des conteneurs intérieures moins de 1,0 L (0,3 gallon).

· **DOT, IMDG**

ADHESIVES, MARINE POLLUTANT

· **ADR**

1133 ADHESIVES, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

· **IATA**

Adhesives

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **DOT (États-Unis)**



· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3

· **ADR**



· **Classe**

3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 10)

· **Étiquette**

3

· **IMDG**· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3

· **IATA**· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3

· **14.4 Groupe d'emballage**· **DOT, ADR, IMDG, IATA**

II

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : heptane, octane

· **Marine Pollutant:**

Oui

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Indice Kemler:**

Attention: Liquides inflammables.

· **No EMS:**

33

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

F-E,S-D

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**· **DOT**· **Remarks:**

Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).

· **ADR**· **Quantités limitées (LQ)**

1L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

D/E

· **IMDG**· **Limited quantities (LQ)**

1L

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 11)

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN1133, ADHÉSIFS, DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· États-Unis

· SARA

· **Section 355 (substances extrêmement dangereuses):**

Aucun des composants n'est compris.

· **Section 313 (Specific toxic chemical listings):**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste TSCA:**

Tous les composants sont compris.

· **Proposition 65, l'état de Californie**

· **Substances connu à causer le cancer:**

Aucun des composants n'est compris.

· **Substances connu à causer la toxicité féminine reproductrice:**

Aucun des composants n'est compris.

· **Substances connu à causer le toxicité masculin reproducteur:**

Aucun des composants n'est compris.

· **Substances connu à causer la toxicité de développement:**

Aucun des composants n'est compris.

· **Listes Cancérogènes**

· **EPA (Environmental Protection Agency)**

142-82-5 | heptane

D

· **Centre international de recherche sur le Cancer**

64742-89-8 | solvant naphta aliphatique léger (pétrole)

1B

· **TLV (valeur limite d'exposition d'ACGIH)**

Aucun des composants n'est compris.

· **NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Canada**

· **Liste intérieure des substances (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 12)

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

142-82-5 heptane

111-65-9 octane

Informations de danger relatives au produit:

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

LD50: Dose létale médiane

LC50: Concentration létale médiane

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Muta. 1B: Germ cell mutagenicity, Hazard Category 1B

Carc. 1B: Carcinogenicity, Hazard Category 1B

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon les 1907/2006/CE, 1272/2008/CE, et le SGH (Etats-Unis)

Date d'impression : 05.08.2015

Révision: 05.08.2015

Nom du produit: Rubber Cement

(suite de la page 13)

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Sources

FDS/SDS préparé par:
Société ChemTel / ChemTel Inc.
1305 North Florida Avenue
Tampa, Florida 33602-2902 Etats-Unis
Appel Gratuit dans l'Amérique du Nord 1-888-255-3924
Internationale +01 813-248-0573
Website: www.chemtelinc.com